

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-16/A-00412
Propriétaire(s) : Leslie et Richard Kondejewski
Emplacement : 46, avenue Imperial
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 23 et partie du lot 22, plan enr. 189959
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-16/B-00419 et D08-01-16/B-00420) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. La maison jumelée existante sera conservée et il a été déterminé qu'une des unités d'habitation ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour latérale ouest à 0,90 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.